



RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Depuis l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie, tous les ans en fin d'année, aux communes frontalières, une compensation financière. La somme est calculée sur la masse salariale des frontaliers et versée proportionnellement au nombre de travailleurs frontaliers déclarés sur la commune. Ces recettes participent directement au financement des équipements et services publics : écoles, infrastructures sportives, mobilité, sécurité, activités culturelles et services municipaux. Le recensement est essentiel pour permettre à la commune de continuer à offrir des services de qualité à l'ensemble des habitants tout en limitant l'augmentation de la fiscalité locale. Si vous êtes domicilié sur la commune de Monnetier-Mornex et que vous travaillez en Suisse dans le canton de Genève, que vous soyez français, suisse, binational ou membre de l'UE, nous vous remercions de vous déclarer auprès de la mairie. **LE RECENSEMENT EST SANS IMPACT SUR LES IMPOTS.**

INFORMATIONS PERSONNELLES :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone : @mail :

ADRESSE DE RESIDENCE PRINCIPALE EN FRANCE :

Adresse :

Code postal : Commune :

SITUATION PERSONNELLE EN SUISSE :

Nom de l'employeur :

Adresse :

.....

STATUT ADMINISTRATIF :

- ☐ Titulaire d'un permis G
- ☐ Citoyen suisse résidant en France
- ☐ Double nationalité
- ☐ Autre :

Nous vous remercions de votre collaboration.